

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 09 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 5 Décembre 2022

L'an deux mil vingt deux et le neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLEREAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),

Secrétaire de séance : RECOLLON Chantal

D/2022-109

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature du marché relatif à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la chapelle de Châteaueux

Madame la Maire rappelle qu'une procédure MAPA a été mise en œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation de la Chapelle de Châteaueux. Seules deux offres ont été déposées et analysées en commission MAPA, avec le concours de la DRAC.

Par délibération du 12 septembre 2022, le Conseil Municipal avait déposé une demande de subvention auprès de la DRAC, pour l'aider à financer ce projet.

Madame la Maire expose qu'un retard dans la réception de l'accusé de réception de cette demande a retardé la notification du marché.

Le cabinet ARCHITECTURE ET HERITAGE ayant confirmé sa proposition, elle propose de l'autoriser à signer le marché afférent.

L'offre concernant la mission diagnostic s'élève à 12 350 € HT. La mission de base prévoit quant à elle, une rémunération en pourcentage du coût prévisionnel des travaux, arrêté ultérieurement, après diagnostic.

Programme de travaux	Taux indicatif de rémunération proposée (T)	Montant indicatif forfaitaire de la mission complémentaire OPC
Moins de 150 000.00 €HT	13.50	1
De 150 000.00 à 299 999.00 €HT	12	1
De 300 000.00 à 399 999.00€HT	11	0.80
De 400 000.00 à 500 000.00 €HT	10.50	0.80
Plus de 500 000.00 € HT	9.50	0.70

Il est précisé que la commune a anticipé une possibilité éventuelle de résiliation en cours de marché, si elle n'est pas satisfaite de la mission diagnostic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- **APPROUVE** le marché de prestation de service « accord cadre » ci-dessus énoncé, à intervenir avec ARCHITECTURE ET HERITAGE,
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget principal, exercices 2022, et sera inscrites au BP 2023 et suivants

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le marché, ainsi que tous documents afférents,
- **CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 16 DEC. 2022
Publication ou notification du : 16 DEC. 2022
Publication site internet le : 16 DEC. 2022
Affichage liste des délibérations le : 13 DEC. 2022